

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 5 juin 2017, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères: Sylvie DeBlois
 Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
 Bruno Simard
 Richard Therrien
 Marc-Antoine Turcotte

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1 mai 2017.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 102 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2017.
 - 6.1 Résolution Soumissions pour l'émission des billets
7. Résolution toiture patinoire (remis)
8. Résolution autorisant soumission sur invitation travaux Route du Mitan
9. Divers
 - 9.1 Demande commandite pour Chœur d'Erika
 - 9.2 Campagne de sollicitation 2017 Monarques Lévis (Baseball Midget AAA)
 - 9.3 Demande de contribution Fabrique de la paroisse de La Sainte-Famille-d'Orléans.
10. Rapport des élus sur les divers comités.
11. Période de questions.
12. Levée ou ajournement de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-66 **Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.**

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCES DU 1 MAI 2017

17-67 **Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2017.**

3. SUITES DE CES SÉANCES

4. CORRESPONDANCE

5. ADOPTION DES DÉPENSES

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

17-68

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de mai totalisant 66 375.81 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 79 597.42 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 102 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 JUIN 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Famille souhaite emprunter par billets pour un montant total de 102 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
04-188	12 900 \$
04-190	89 800 \$

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 04-188 et 04-190, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Famille souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

17-69

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Lévesque **ET RÉSOLU** Anne Pichette **UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juin 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	9 300 \$
2019	9 600 \$
2020.	9 700 \$
2021.	9 800 \$
2022.	10 200 \$
2022.	54 100 \$

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 04-188 et 04-190 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

6.1. RÉOLUTION SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	5 juin 2017	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h 00	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	1,9335 %
Montant :	102 700 \$	Date d'émission :	13 juin 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 300 \$	1,40000 %	2018
9 600 \$	1,50000 %	2019
9 700 \$	1,70000 %	2020
9 800 \$	1,90000 %	2021
64 300 \$	2,00000 %	2022

Prix : 98,00300 Coût réel : 2,45279 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS

9 300 \$	3,23000 %	2018
9 600 \$	3,23000 %	2019
9 700 \$	3,23000 %	2020
9 800 \$	3,23000 %	2021
64 300 \$	3,23000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,23000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Marc-Antoine Turcotte, APPUYÉ PAR YvesLévesque ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Famille accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2017 au montant de 102 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 04-188 et 04-190. Ces billets sont émis au prix de 98,00300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

7. RÉSOLUTION TOITURE PATINOIRE (REMIS)

8. RESOLUTION AUTORISANT LES SOUMISSIONS SUR INVITATION TRAVAUX ROUTE DU MITAN

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à des travaux de pavage sur la Route du Mitan

ATTENDU QU'UNE demande de subvention a été déposée au programme PAARRM.

17-71

En conséquence sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser la Directrice générale à procéder aux soumissions sur invitation.

9. DIVERS

9.1 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE CHŒUR D'ÉRIKA

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance de la demande de l'organisme Chœur d'Érika.

17-72

En conséquence, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser l'achat de deux cartes pour un montant de 50 \$.

9.2 CAMPAGNE DE SOLLICITATION 2017 MONARQUES LEVIS (BASEBALL MIDGET AAA)

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance de la demande de l'organisme Monarques Lévesi (baseball Midget AAA).

17-73

En conséquence, sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder un montant de 150 \$.

9.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA SAINTE-FAMILLE-D'ORLEANS.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance de la demande de l'organisme.

17-74

En conséquence, sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder un montant de 200 \$.

10. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

11. PERIODE DE QUESTIONS

12. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE

17-75

Sur une proposition de Sylvie Deblois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 21h30.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*